

## Fiche de Candidature

Concours 2019 Trucs et astuces d'agriculteurs de Normandie: pour se simplifier le travail

### Candidature

Vous êtes

- Un(e) agriculteur(rice)  
 Un(e) salarié(e)

- Un(e) apprenti(e)  
 Un(e) stagiaire ou élève en formation agricole

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du siège social de l'exploitation : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél portable (ou fixe) : ..... Email : .....

Activité(s) de production

- |                                   |                                    |  |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Lait     | <input type="checkbox"/> Volailles | <input type="checkbox"/> Equin             |
| <input type="checkbox"/> Viande   | <input type="checkbox"/> Porcs     | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Céréales | <input type="checkbox"/> Ovin      | .....                                      |

UGB totaux ou nb de bêtes : .....

### 1. Quel truc ou quelle astuce avez-vous réalisé(e) sur votre exploitation ?

(plusieurs réponses possibles)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Alimentation     | <input type="checkbox"/> Pâturage           | <input type="checkbox"/> Sécurité          |
| <input type="checkbox"/> Paillage- curage | <input type="checkbox"/> Travaux des champs | <input type="checkbox"/> Administratif     |
| <input type="checkbox"/> Traite           | <input type="checkbox"/> Entretien          | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Reproduction     | <input type="checkbox"/> Transformation     | .....                                      |
| <input type="checkbox"/> Surveillance     |   |  |

### 2. Quel nom donnez-vous à votre truc ou astuce ?

.....  
.....

### 3. Quels avantages apporte-t-il (t-elle) à votre travail ?

Quotidien : .....

.....  
.....

Saisonnier : .....

.....  
.....

Annuel : .....

.....  
.....

### 4. Quelles ont été les motivations pour la mise en place de votre truc ou de votre astuce ? (trois réponses possibles)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Résoudre un problème technique | <input type="checkbox"/> Gagner en efficacité           | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Résoudre une gêne              | <input type="checkbox"/> Gagner en sécurité             | .....                                      |
| <input type="checkbox"/> Faire des économies            | <input type="checkbox"/> Avoir un travail moins pénible | .....                                      |

### 5. Qui est à l'initiative de la mise en place du truc ou de l'astuce ? (plusieurs réponses possibles)

- |                                     |                                       |  |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Vous-même  | <input type="checkbox"/> Un stagiaire | <input type="checkbox"/> Un conseiller           |
| <input type="checkbox"/> Un salarié | <input type="checkbox"/> Un apprenti  | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : ..... |

Opération pilotée par



En partenariat avec



financée par



**6. Votre astuce est :**

- Une création originale
- Une adaptation d'un équipement déjà commercialisé (personnalisation ou détournement d'un objet existant). Précisez.....
- Une reproduction « faite maison » d'un équipement déjà commercialisé (expl : chien électrique fait maison). Précisez.....

**7. Quel est le montant de l'aménagement de votre truc ou de votre astuce ?**

- 0 à 100 €
- 100 à 1 000 €
- 1 000 € et plus

**8. Avez-vous des compléments à apporter sur votre truc ou votre astuce (résultats, atouts, contraintes...) ?** (vous pouvez traiter cette question sur papier libre)

.....

.....

.....

.....

.....

**9. Vous avez d'autres idées de trucs et astuces mais vous n'avez pas les moyens ou vous ne savez pas comment les réaliser, proposez-les et nous vous aiderons à le mettre en œuvre.** (vous pouvez traiter cette question sur papier libre)

.....

.....

.....



**N'oubliez pas de joindre à votre candidature 1 à 2 photos minimum de votre truc ou de votre astuce.**

**Tout oubli rendra votre candidature incomplète et donc invalide.**

**Possibilité de joindre tout(s) document(s) annexe(s) (schéma, dessin explicatif, vidéos ...) permettant d'apprécier votre candidature.**

*Le jury se réserve le droit d'appeler le candidat pour avoir des informations complémentaires et de faire une visite de l'élevage. Les organisateurs du Concours ne pourront être tenus responsables si le propriétaire de l'élevage ne souhaite pas de visite en cas de candidature de salariés, apprentis ou stagiaires.*

Chaque candidat faisant acte de candidature au Concours 2019 Trucs et astuces d'agriculteurs de Normandie : pour se simplifier le travail déclare avoir pris connaissance du règlement de participation, ci-joint, et l'accepte.

A .....

Signature précédée de la mention

Le .....

« lu et approuvé » :

**Dossier à retourner avant le 31 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)**

**Par courrier à l'adresse suivante :**

**CONCOURS TRUCS ET ASTUCES**

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

6 rue des Roquemonts – CS 45346

14053 CAEN CEDEX 4

**Par Email :** celine.collet@normandie.chambagri.fr

## Règlement

### 1. Concours Trucs et astuces d'agriculteurs de Normandie : pour se simplifier le travail

Les Chambres d'agriculture de Normandie en partenariat avec la MSA et Agrial organisent le Concours 2019 Trucs et astuces d'agriculteurs de Normandie, afin de distinguer et valoriser les actifs agricoles ayant mis en place sur leur exploitation un ou des dispositifs leur simplifiant le travail.

### 2. Calendrier

- 7 janvier 2019 – lancement du concours
- 31 mars 2019 – date limite de réception des candidatures
- 5 Avril 2019 – instruction technique des dossiers et jury technique
- 3 Mai 2019 – annonce des nominés
- 13 juin 2019 – cérémonie de remise des prix et annonce des lauréats, à l'occasion des Prairiales du Pin.

### 3. Domaines d'éligibilité

Le domaine éligible est le suivant : la mise en place d'aménagements peu coûteux pour l'éleveur.

Seront décernés cinq prix.

Les actions présentées auront prioritairement une finalité d'améliorer le travail et réduire la pénibilité.

### 4. Candidats

Le Concours 2019 Trucs et astuces d'agriculteurs : pour se simplifier le travail est ouvert à tous les actifs travaillant sur une exploitation agricole dont le siège social situe en Normandie.

Pour candidater il suffit de :

- Remplir le bulletin de candidature en ligne sur le site des Chambres d'agriculture de Normandie.
- Remplir une fiche de candidature papier disponible sur simple demande auprès des Chambres d'agriculture de Normandie. Elle peut aussi être téléchargée sur les sites internet de ces dernières.

Cette fiche devra être envoyée avant le 31 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CONCOURS TRUCS ET ASTUCES – Chambre d'agriculture de Normandie – 6 rue des Roquemonts – CS 45346 – 14053 CAEN Cedex 4.

Ou par email à l'adresse suivante : [celine.collet@normandie.chambagri.fr](mailto:celine.collet@normandie.chambagri.fr)

Nota : Un candidat peut présenter plusieurs fiches de candidatures. Une fiche de candidature doit être déposée par astuce. Par contre un candidat ne peut être récompensé qu'une seule fois.

### 5. Critères d'éligibilité

Pour participer, il conviendra de présenter un truc ou une astuce permettant d'améliorer l'organisation du travail sur l'exploitation concernée.

Les actions présentées devront être achevées au moins **deux mois** avant le jour de dépôt de la candidature.

Les candidatures seront jugées sur la base des critères ci-dessous :

- Améliorer le travail quantitativement et/ou qualitativement ;
- Rendre moins contraignants les gestes quotidiens ;
- Etre faciles à réaliser par l'agriculteur ;
- Etre peu coûteux ;
- Assurer sa sécurité et son confort ;
- Respecter le bien-être animal ;
- L'innovation.

### 6. Critères éliminatoires

Ne sont pas recevables les candidatures répondant à l'un des critères éliminatoires suivants :

- Astuce déjà présentée aux précédentes éditions du Concours Trucs et Astuces d'éleveurs de Normandie,
- Contentieux en cours avec toutes structures administratives,
- Non-respect de la réglementation en vigueur.

D'une manière générale, le jury appréciera la validité des candidatures et se réserve le droit d'éliminer toute candidature qui aurait fait l'objet d'un comportement répréhensible ou d'une dégradation dans le domaine réglementaire agricole et du code du travail.

### 7. Composition du jury et délibération

Les candidatures sont instruites par les conseillers des Chambres régionales d'agriculture de Normandie, animé par la Chambre régionale d'agriculture et présentées devant un premier jury composé de ses membres et de conseillers prévention de la MSA, d'experts sur les questions d'innovations et de propriété industrielle comme l'INPI. Ce premier jury effectue une première sélection des dossiers de candidature et se rend, ensuite, chez les agriculteurs concernés afin de juger plus facilement les aménagements mis en place si besoin. A la suite de ces visites, le premier jury technique désigne les nominés. Un dossier par nominé, présentant un truc ou une astuce réalisé(e), est établi puis transmis à un second jury constitué de professionnels et d'institutionnels. Le jury de professionnels désignera alors les cinq lauréats.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

### 8. Désignation des lauréats

La liste des nominés, arrêtée par le jury, est soumise au vote confidentiel afin de désigner les lauréats. Les cinq candidatures ayant le plus grand nombre de suffrages sont déclarées « lauréates du Concours 2019 Trucs et Astuces d'agriculteurs de Normandie » et une sixième candidature est déclarée « Lauréate avec mention spéciale Innovation du concours Trucs et astuces ».

En cas d'égalité, la décision finale sera prise par le président du jury du Concours Trucs et Astuces d'éleveurs de Normandie.

Les résultats sont confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des prix.

## 9. Récompense

Le prix est une récompense honorifique.

Chaque lauréat se verra remettre un diplôme, pouvant être exposé sur son élevage et un lot. La cérémonie de remise des prix du Concours Trucs et Astuces d'agriculteurs qui se déroulera le 13 juin 2019 à l'occasion de la journée « Prairiales du Pin ». Les cinq lauréats seront classés par ordre de préférence du jury : le 1<sup>er</sup> lauréat se verra récompensé d'un séjour d'une valeur de 2 000€, le 2<sup>ème</sup> d'un weekend d'une valeur de 1 000€, le 3<sup>ème</sup> d'un week end d'une valeur de 500 € incluant les journées de remplacement, le quatrième et le cinquième se verront offrir des entrées pour des parcs de loisirs.

Les 10 candidatures suivantes (de la 6<sup>ème</sup> à la 15<sup>ème</sup> place) feront l'objet d'un lot de consolation pour leur participation au concours, dans la limite d'un lot par candidat.

Une mention spéciale sera décernée à l'astuce la plus innovante. Le lauréat avec mention spéciale innovation se verra récompensé d'un séjour d'une valeur de 2 000€ (dans la limite d'un lot par candidat).

Chaque nominé s'engage à être présent ou à se faire représenter le jour de la cérémonie de remise des prix.

Les candidats autorisent par avance la diffusion, la publication et la représentation, de leur nom, image (personne morale et personne physique les représentant) ainsi que de leur truc ou astuce sur les sites Internet des organisateurs et partenaires du Concours Trucs et Astuces d'agriculteurs et dans tout autre journal, revue (dossier de presse) ou document de promotion.

Les candidats autorisent expressément les différents partenaires du Concours Trucs et Astuces d'agriculteurs à évoquer, dans leur communication, les actions et réalisations mentionnées dans leur dossier de candidature (pour plus de renseignements, contacter la Chambre régionale d'agriculture de Normandie).

## 10. Responsabilité

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsables si le « concours Trucs et Astuces d'agriculteurs : pour se simplifier le travail » devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## 11. Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants (candidats et votants) bénéficient d'un droit d'accès, de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

## 12. Dépôt du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est adressé à toute personne en faisant la demande auprès des Chambres d'agriculture de Normandie ou des partenaires de l'événement.